



PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT (PAC)

Titre: Surveillance sentinelle communautaire du syndrome grippal (SG)

Numéro de la demande : 1000215059

1. But et explication d'un PAC

Un préavis d'adjudication de contrat (PAC) permet à l'Agence de la santé publique du Canada de publier un avis pendant une période d'au moins quinze (15) jours civils pour informer la collectivité des fournisseurs de son intention de passer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné d'avance. Si, au plus tard à la date limite, aucun fournisseur n'a présenté un Énoncé de capacités répondant aux exigences minimales précisées dans le PAC, l'Autorité contractante pourra octroyer le contrat au fournisseur pré identifié.

2. Droits des fournisseurs

Les fournisseurs qui considèrent qu'ils sont pleinement qualifiés et disponibles pour fournir les services ou les biens indiqués dans le PAC peuvent soumettre un Énoncé de capacités dans lequel ils démontrent comment ils satisfont aux exigences minimales annoncées. Cet Énoncé de capacités doit être fourni **uniquement par courrier électronique** à la personne-ressource dont le nom apparaît à l'article 12 du Préavis au plus tard à la date limite du Préavis. Si un fournisseur est en mesure de démontrer qu'il possède les capacités requises, le contrat fera l'objet d'un processus électronique ou traditionnel d'appel d'offres.

3. Fournisseur proposé

Département de la médecine familiale de l'Université McMaster
1280, rue Main Ouest
Hamilton (Ont.) L8S 4L8

4. Définition des exigences ou des résultats attendus

L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) est le principal organisme du gouvernement du Canada chargé de la santé publique au pays. Son principal objectif est de renforcer la capacité du Canada de protéger et d'améliorer la santé de la population et d'aider à réduire les pressions sur le système de soins de santé. La capacité de l'ASPC à travailler avec tous les ordres de gouvernement et avec des organisations non gouvernementales pour atténuer les menaces pour la santé publique est essentielle pour réaliser sa vision des Canadiens et des collectivités en santé dans un monde plus sain.

Le Centre de l'immunisation et des maladies respiratoires infectieuses (CIMRI) fait partie de la Direction générale de la prévention et du contrôle des maladies infectieuses (DGPCMI) de l'ASPC. Le CIMRI a pour mission de prévenir, réduire ou éliminer les maladies évitables par la vaccination et les maladies respiratoires infectieuses; de réduire les répercussions négatives des infections respiratoires émergentes et ré-émergentes; et de maintenir la confiance du public et des professionnels à l'égard des programmes d'immunisation au Canada.

La surveillance de la grippe et d'autres maladies respiratoires infectieuses est requise afin de suivre avec précision, de planifier et de régler les questions de santé publique et d'éclairer la politique de santé publique au Canada. Des données de surveillance de la grippe sont également recueillies par l'ASPC, par l'entremise du programme *Surveillance de l'influenza*, dans le cadre d'engagements mondiaux envers des partenaires internationaux, dont l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Le programme *Surveillance de l'influenza* a été établi en 1996 pour assurer la surveillance de routine de la grippe saisonnière; il se compose d'un certain nombre de systèmes qui recueillent de l'information sur les virus de la grippe circulants, le SG, les cas confirmés en laboratoire et les hospitalisations et décès associés à la grippe parmi les Canadiens. Le programme *Surveillance de l'influenza* recueille actuellement des données sur le syndrome grippal chaque semaine, à partir de deux flux de données :

- Les données agrégées provinciales/territoriales sur le SG collectées par les réseaux sentinelles provinciaux/régionaux.
- Les données agrégées sur le SG des praticiens des centres sentinelles individuels collectées auprès des praticiens bénévoles (sentinelles) chaque semaine, déclarées au programme *Surveillance de l'influenza* par l'entremise d'une plateforme de téléchargement sur le Réseau canadien de renseignements sur la santé publique (RCRSP).

La surveillance sentinelle du SG est une composante de longue date du programme *Surveillance de l'influenza* qui est maintenu depuis près de deux décennies. Les évaluations du programme *Surveillance de l'influenza* ont souligné le besoin d'aborder l'attrition dans le nombre de centres sentinelles participants d'une saison à l'autre ou d'une semaine à l'autre au cours d'une saison, qui entraîne une représentativité réduite et une capacité diminuée de détecter les tendances en temps réel. Les praticiens sentinelles sont des personnes occupées dont le principal mandat consiste à fournir des soins aux patients, mais qui donnent de leur temps pour participer à la surveillance du SG. En réduisant le fardeau administratif de recueillir et de présenter les données de surveillance du SG, on améliorera les taux de participation. En outre, l'investissement dans la surveillance du SG et le maintien de cette surveillance garantissent que cette plateforme, qui est essentielle à la capacité d'intervention en cas de pandémie au Canada et à la détection des agents pathogènes des voies respiratoires émergents, est en place et est prête à être intensifiée pour la prochaine pandémie.

Le CIMRI cherche à investir dans une source de données fiable, stable et représentative sur le plan géographique pour l'estimation en temps réel des taux de surveillance communautaire du syndrome grippal (SG) au sein de la population canadienne. Le réseau de surveillance créé par le truchement de ce contrat permettra aux fournisseurs de soins de santé primaires de fournir facilement et de façon continue des renseignements réguliers, opportuns et normalisés au programme *Surveillance de l'influenza* de l'ASPC et d'alléger le fardeau administratif des praticiens sentinelles pour la collecte de données. De plus, il aidera le CIMRI à respecter les normes nationales et internationales en matière de préparation en cas de grippe saisonnière ou pandémique.

L'entrepreneur doit offrir des services professionnels qui fourniront au CIMRI les données de surveillance du syndrome grippal (SG) hebdomadaires et normalisées des praticiens en soins primaires dans la communauté, et ce, à l'aide des données extraites d'un système de dossier médical électronique. L'exigence vise trois objectifs principaux :

- (1) Éliminer le fardeau administratif hebdomadaire de présenter des données sur le SG en établissant un système qui permet aux praticiens sentinelles de transmettre automatiquement les données de surveillance du SG au système du CIMRI sur une base hebdomadaire.
- (2) Augmenter le nombre de sentinelles participant au programme *Surveillance de l'influenza* en recrutant des médecins ou des infirmières et infirmiers praticiens.
- (3) Diffuser les données sur le SG des sentinelles aux intervenants clés, par le truchement de mécanismes tels que le rapport hebdomadaire de *Surveillance de l'influenza*, afin de soutenir la connaissance de la situation et l'action de la santé publique.

5. Exigences minimales

1. Un membre principal de l'équipe de projet, impliqué de façon considérable dans toutes les phases du projet, doit avoir de l'expérience confirmée en matière de conception, de mise au point et de mise en œuvre d'un outil actif d'extraction des données de surveillance du syndrome grippal au sein d'un DME au cours des cinq (5) dernières années.
2. Le fournisseur doit avoir de l'expérience antérieure en matière de mise au point d'un outil actif d'extraction des données de surveillance du syndrome grippal qui a été scientifiquement validé par de la littérature à comité de lecture.
3. Le fournisseur doit utiliser une technologie à source ouverte pour mettre au point l'outil.
4. Le fournisseur doit avoir un système ou mécanisme actuel pour fournir gratuitement l'outil d'extraction des données de surveillance du syndrome grippal aux sentinelles participantes, sans droits de permis ou droit de maintien, afin de réduire les obstacles à l'adoption.
5. Le fournisseur doit fournir au moins une ressource principale ayant une formation en soins infirmiers ou médicale (IA ou M.D.) et comptant au moins cinq (5) ans d'expérience en médecine familiale et exerçant activement la médecine à l'heure actuelle.
6. Le fournisseur doit être affilié à un département de médecine familiale d'une institution canadienne.
7. Le fournisseur doit démontrer qu'il a accès au secteur des DME et à la communauté de médecine familiale ou qu'il peut tirer parti de son statut dans ce secteur ou cette communauté comme moyen de recruter et d'embaucher des médecins et des infirmières et infirmiers praticiens pour la surveillance de la grippe.
8. Le fournisseur doit décrire une stratégie plausible pour recruter un minimum de 10 cliniques dans trois régions précises de surveillance de la grippe.

6. Raison de l'adjudication sans mise en concurrence

Le paragraphe 6(d) du *Règlement sur les marchés de l'État* s'applique lorsque l'université McMaster est la seule entreprise en mesure d'exécuter le contrat.

7. Durée du contrat proposé

Le contrat entrera en vigueur lors de l'attribution du contrat et prendra fin le 31 août, 2022, avec l'option de prolonger le contrat sur deux périodes supplémentaires d'un an chacune.

8. Valeur estimative du contrat proposé

Le montant total estimé pour le contrat proposé ne devrait pas excéder 225 000,00 \$ incluant les périodes d'option, ainsi que toutes les taxes applicables.

9. Date limite et heure de clôture

La date et l'heure de clôture pour accepter les Énoncés de capacités sont le 1 novembre, 2019, à 14 h, (HAE).

10. Personne-ressource

Inclure les renseignements suivants : Toutes les demandes de renseignements relatives au présent préavis doivent être adressées par courrier électronique à :

Nom : Erin Massey

Adresse électronique : erin.massey@canada.ca